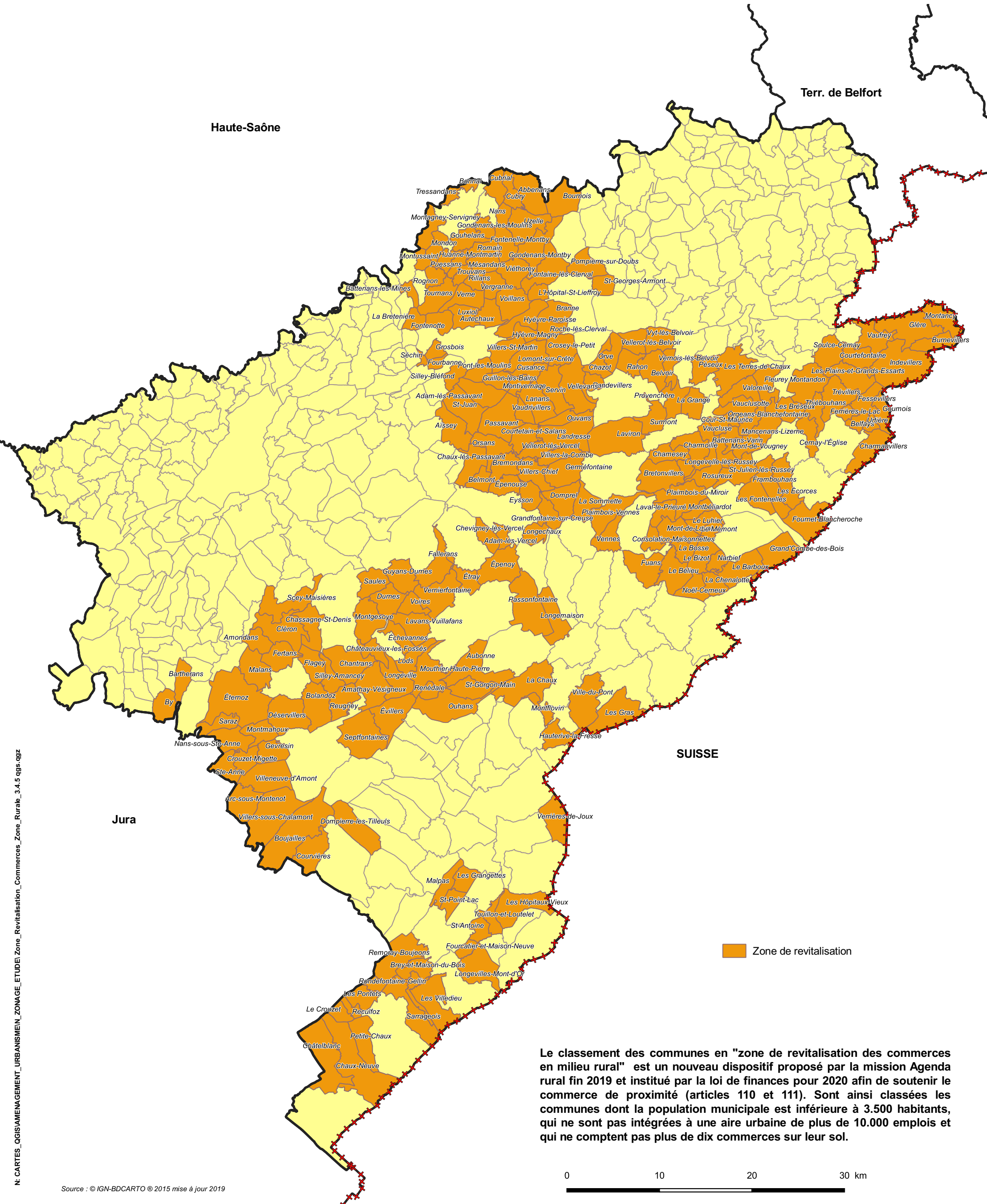


Communes classées en zone de revitalisation des commerces en milieu rural suivant arrêté du 16 octobre 2020



Le classement des communes en "zone de revitalisation des commerces en milieu rural" est un nouveau dispositif proposé par la mission Agenda rural fin 2019 et institué par la loi de finances pour 2020 afin de soutenir le commerce de proximité (articles 110 et 111). Sont ainsi classées les communes dont la population municipale est inférieure à 3.500 habitants, qui ne sont pas intégrées à une aire urbaine de plus de 10.000 emplois et qui ne comptent pas plus de dix commerces sur leur sol.

N: CARTES_OGIS/AMENAGEMENT_URBANISME/IN_ZONAGE_ETUDE_Zone_Revitalisation_Commerces_Zone_Rurale_3.4.5 qgs.qgz

Source : © IGN-BDCARTO © 2015 mise à jour 2019